

N/REF : 25/09/2025 16H09 C:000003 I:02667
V/REF : AC/C28975
V/Email reçu le Jeudi 25/09/2025 a 16H09

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. RMLN
IMMEUBLE : MELAINE - RMLN
PLACE DE L'EGLISE
.
35590 ST GILLES

Rennes, le 02 Octobre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-005
LOCALISATION : ALLEE 1 EGLISE - MME BARRE 06 50 70 94 22
LOGEMENT N° 120490, PORTE N°07, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 3
MOTIF : REFIXER LAVABO
Donneur d'ordre : M. E ROCHE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 30/09
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
DEPOSE COLONNE LAVABO
RESSERRAGE FIXATIONS LAVABO
FOURNITURE ET POSE DE SCELLEMENT CHIMIQUE
REPOSE COLONNE LAVABO
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ETANCHEITE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 01/10/25 a 11H14 M. E ROCHE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :
Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	PBL082-Refixation	lavabo	1	120,00
				120,00
		TOTAL H.T.		120,00
		T.V.A. a 10,00%		12,00
		TOTAL T.T.C.En EURO		132,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.